



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

La Rochelle, le 25/08/2020

**LE PRÉFET PREND UN ARRÊTÉ POUR RENDRE OBLIGATOIRE LE PORT DU MASQUE SUR LE PARCOURS DU TOUR DE FRANCE LES 7, 8 ET 9 SEPTEMBRE 2020**

L'accueil du Tour de France 2020 en Charente-Maritime impose la mise en œuvre de mesures sanitaires pour assurer la sécurité des coureurs, des spectateurs et de la population.

**À cet effet, le préfet a signé aujourd'hui un arrêté rendant obligatoire le port du masque de protection pour les personnes de onze ans et plus à l'occasion du passage du Tour de France les 7, 8 et 9 septembre 2020.**

Dans toutes les communes de la Charente-Maritime traversées par le Tour de France 2020, le port du masque de protection sera obligatoire :

- en tout lieu de rassemblement du public ou tout endroit où la distanciation physique ne peut être respectée (7, 8 et 9 septembre) ;
- sur le site du Fan Park dans la commune de Châtelailon-Plage (7, 8 et 9 septembre) ;
- aux abords immédiats du parcours emprunté par la caravane et les coureurs (8 et 9 septembre) ;
- dans la commune de Château-d'Oléron sur le site du village « départ » (8 septembre) ;
- dans la commune de Saint-Martin-de-Ré sur le site du village « arrivée » (8 septembre) ;
- dans la commune de Châtelailon-Plage sur le site du village « départ » (9 septembre).

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)